

Bertrix, le 24 janvier 2020

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 30 janvier 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 30 janvier 2020 :

1. Retour sur différentes décisions du Conseil communal : promenade pédagogique du Ruisseau de la Madeleine (25/06/2015), vélos à assistance électrique (01/09/2016), borne de recharge pour voitures électriques (24/05/2017), cimetières Nature (01/03/2018)
2. Mise en place d'un « service administratif à domicile »

Vous trouverez en pages 2 à 4 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Retour sur différentes décisions du Conseil communal : promenade pédagogique du Ruisseau de la Madeleine (25/06/2015), vélos à assistance électrique (01/09/2016), borne de recharge pour voitures électriques (01/06/2017), cimetières Nature (01/03/2018)

Le Collège peut-il nous dire quelles suites ont-elles été données aux interpellations suivantes d'ECOLO en Conseil communal.

- 1. Demande de mise en valeur du circuit pédagogique du Ruisseau de la Madeleine à Mortehan** (Conseil communal du 25 juin 2015)
Notre interpellation visait à inciter le Collège à remettre en état le site et à en faire la promotion.
Réponse du Collège : *Mathieu ROSSIGNOL signale avoir fait un repérage des différents lieux avec le Syndicat d'Initiative et qu'une réflexion est en cours.*
Étant donné que visiblement aucune amélioration n'a été apportée sur le site (voir les quelques clichés en annexe), mis à part peut-être quelques passages de tondeuses, le Collège peut-il nous dire où en est la réflexion annoncée ?
- 2. Interpellation relative à la mise à disposition par la Commune de vélos à assistance électrique** (Conseil communal du 1^{er} septembre 2016).
Deux ans après la signature d'une convention entre plusieurs communes voisines, nous interrogeons le Collège sur le bilan de cette initiative et la manière dont il comptait en faire la promotion.
Réponse : Monsieur HARDY propose qu'un article soit inséré dans la Revue communale
Depuis lors, ce service offert à la population et aux associations semble tout à fait méconnu. Nous renouvelons donc notre interpellation de l'époque : **le Collège peut-il en dresser un bilan et nous dire de quelle manière il compte à l'avenir promouvoir ce service ?**
- 3. Question relative à l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques** (Conseil communal du 1^{er} juin 2017)
Au lendemain du salon de l'auto, il semble que le recours à la voiture électrique fasse partie de la solution pour lutter contre le réchauffement climatique. Le débat des 'pro' et des 'anti' motorisation électrique a inondé les médias durant les semaines écoulées.
En 2017, ECOLO interrogeait le Collège sur ses intentions en matière d'installation de bornes de recharge.
Réponse de Michel Hardy : *Michel HARDY précise qu'actuellement, il n'y a pas de véhicules électriques à Bertrix. Le projet reste d'actualité ; la borne pourrait être placée à proximité de la Maison communale.*
Aujourd'hui, cette réponse n'est plus valable. Il y a des véhicules électriques à Bertrix, et il y en aura de plus en plus.
Où en est le projet d'installation de borne près de la Maison communale ? D'autres projets sont-ils envisagés par la Commune, ou la Commune compte-elle inciter ou contraindre les privés à mettre en place ce style d'installation ?
- 4. Demande d'engagement de la Commune dans la démarche « cimetière nature »** (Conseil communal du 1^{er} mars 2018)
Lors du Conseil communal du 1^{er} mars 2018, le Conseil, à l'unanimité, décidait de s'engager dans la démarche « Cimetière nature » dans une ou deux localités de la Commune.
Le Collège peut-il nous dire 1/ où en est le projet en question et 2/ si, compte-tenu du fait que l'usage d'herbicides est désormais interdit dans les cimetières, il compte étendre l'expérience à d'autres sites ?

2. Mise en place d'un « Service administratif à domicile »

Dans un JT récent (https://www.rtbf.be/auvio/detail_mons-service-administratif-a-domicile?id=2589430), la RTBF faisait écho d'un service proposé par la ville de Mons pour les personnes éprouvant des difficultés pour se rendre à l'Administration communale afin d'y effectuer certaines démarches administratives.

Concrètement, ce « Service administratif à domicile » :

1. s'adresse aux personnes de + de 75 ans et aux personnes à mobilité réduite (PMR),
2. est assumé par quatre personnes,
3. peut délivrer à domicile les documents suivants : carte d'identité, permis de conduire, certificat d'inscription, composition de ménage, extrait de casier judiciaire, extrait d'acte de l'état civil,
4. peut apporter un soutien pour toute démarche visant les démarches administrative impliquant l'administration communale.

Il est clair que la Commune de Bertrix diffère en bien des aspects de la Commune de Mons. Néanmoins, à Bertrix comme à Mons, il est une réalité : de nombreuses personnes se trouvent bien dépourvues quand il s'agit de remplir certaines formalités, que ce soit en raison de leurs difficultés à se rendre à la maison communale ou de la complexité croissante des documents administratifs.

Nous proposons dès lors que la Commune de Bertrix s'inspire de cette initiative afin de répondre aux besoins des personnes « nécessiteuses » et leur permettre de bénéficier d'une assistance à domicile pour la réalisation de certaines démarches. Il conviendrait en outre :

1. de désigner parmi les employés une personne chargée de cette fonction,
2. de former cet·te employé·e à ce travail spécifique,
3. de faire largement la publicité de ce service complémentaire offert à la population.

Proposition de délibération

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communal de Bertrix marque son accord sur le principe de création d'un service administratif à domicile tel que décrit ci-avant et invite le Collège à débloquer les moyens financiers et humains nécessaires pour sa mise en place dans un délais de six mois.

ANNEXE : Le circuit pédagogique du Ruisseau de la Madeleine

Juin 2015



Janvier 2020



Le coin pique-nique, plutôt qe d'être réparé, a disparu



Des panneaux toujours en aussi en piteux état



Le pont au-dessus du ruisseau...

... a été enlevé



Le chemin d'accès est impraticable